

Réunion n°39 : jeudi 18 janvier 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron et de Jean Durand excusé ayant donné un pouvoir à Stéphane Gonthier.
Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 décembre à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Acquisition du terrain face à l'église : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Pour permettre la revente d'une partie du terrain, en terrains constructibles, il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU ne nécessitant pas d'enquête publique mais une mise à disposition du dossier au public. La modification consiste à réduire d'un tiers la surface de l'emplacement réservé « parc et stationnement ». Nous en profiterions pour analyser la compatibilité du PLU avec le règlement du SCOT voté en 2016, intégrer le bassin de rétention pour la protection du village aux inondations, faire un toilettage du règlement sur quelques points de détails (clôture en zone inondable...), intégrer les dispositions de la loi Macron 2016 pour les zones A et N, procéder à un léger rééquilibrage du nombre de logements par zone AU et « retoucher » éventuellement à certains contours de zone AU. Le recours à un bureau d'étude est nécessaire pour gérer cette modification. Le cabinet BEAUR a été sollicité pour réaliser cette mission. Il propose un devis de 4.400€HT hors frais supplémentaires. La modification devrait prendre 6 mois.

A l'unanimité (11), accord du conseil municipal pour confier au cabinet BEAUR, la maîtrise d'œuvre de l'opération, au tarif proposé.

Logements communaux :

Rue du presbytère, un logement va se libérer, le n°96B, situé à l'étage. Sa surface est de 60m². Il bénéficie d'une cour et d'une cave. Les charges locatives sont de 10€ par mois (entretien de la cour). Le loyer est resté identique depuis plus de 10 ans. Le loyer actuel est de 340€. Le loyer du logement au rez de chaussée de même surface est de 386€. Il est proposé de rehausser le montant du loyer à 390€. Un nettoyage du logement vacant et une reprise des peintures seront effectués selon les nécessités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (11) de relever le montant du loyer à 390€ pour l'accueil du nouveau locataire.

Devenir du terrain communal ZD 51 :

Ce terrain acquis il y a 4 ans selon la procédure des biens sans maître, situé à l'extrémité sud de notre territoire, intéresse la Communauté d'Agglomération pour y réaliser un reméandrage de la rivière Veauve avec une ripisylve dense et permettre l'expansion des crues. Il est mis à disposition de la SAFER depuis 4 années. La SAFER le loue à un exploitant, la commune recevant en échange un loyer de 120€. Une rencontre a eu lieu à la SAFER le 9 janvier pour étudier les possibilités de cession du terrain à l'agglomération. La conclusion de l'échange conduit à étudier plutôt le principe d'une mise à disposition du terrain à l'Agglo au lieu d'une vente pure et simple car la préemption par la SAFER est possible au titre de la préservation des terres destinées à l'activité agricole. Une convention de mise à disposition serait établie avec l'Agglomération. Si la commune est favorable à cette idée et que la convention avec l'Agglo est acceptée, elle doit dénoncer la convention SAFER avant le 1^{er} avril. Il est proposé d'acter le principe de la mise à disposition du terrain à Arche Agglo. La dénonciation de la convention SAFER n'interviendrait qu'après accord sur la convention de mise à disposition à l'Agglo, non connue à ce jour.

A l'unanimité (11), le conseil municipal valide le principe de la mise à disposition du terrain à l'Agglo pour des fins environnementales.

2 - Informations :

Maintien de la semaine scolaire de 4 jours et demi, à la rentrée 2018 ?

Compte rendu de la rencontre des 3 mairies avec les directrices d'école, le mardi 16 janvier. Un projet d'horaire pour chaque école a été validé. Il ressemble à celui en place avant réforme des rythmes scolaires. Il intègre le vœu des parents de faciliter leur déplacement sur plusieurs écoles. Prochain Conseil d'école, le 1^{er} février.

Reprise des activités de l'association cantine garderie à la rentrée 2018 :

Poursuite des rencontres. Compte rendu rencontre du 10 janvier avec Mme Dalloz, perceptrice. Elle nous incite à créer un SIVOS, car structure plus claire et plus transparente. L'utilisation du paiement par internet est recommandée (application TIPI) ainsi que le paiement en amont. Il pourrait être accessible sur chaque site Internet communal. Les anciennes dettes restent à l'association. L'association peut faire don de ses liquidités aux communes ou au SIVOS, au moment où elle cesse ses activités. Concernant le recouvrement, la trésorerie à la demande de la collectivité gestionnaire, pourra agir directement auprès de la CAF. Autre rencontre prévue : élus et gestionnaire du RPI de la Haute Herbasse le 22 janvier (5 communes, 3 écoles et 1 SIVOS). Point d'information sur le projet de SIVOS.

Travaux voirie traverse de village :

Rue de la salle des fêtes, reste à faire la signalétique horizontale et verticale, ainsi que et la pose du « mobilier urbain ».

Bas de la rue de l'église, travaux en préparation. Autres travaux voirie : réalisation de l'enrobé de la route du bois de l'âne.

Eglise, reprise des enduits intérieurs :

Visite de l'église de Miribel le 31 janvier à 15h30, avec les représentants de la paroisse.

Personnels communaux :

Recrutement du nouvel agent technique municipal. 5 candidats sélectionnés parmi une trentaine de demandeurs, 4 reçus par la commission des personnels le vendredi 29 décembre à 14h. M. Julien Samuel a été recruté. Il démarre le lundi 22 janvier.

Urbanisme :

Demande : RAS.

Accord : Déclaration Préalable de M. et Mme Claude Bonnet pour la construction d'une piscine, chemin de Conring.

Divers :

Lettre adressée par la commune à la société de transport Bertolami concernant des dysfonctionnements dans le transport scolaire collège, en décembre dernier. Dégradations nocturnes dans le week-end du 13 et 14 janvier, sur des panneaux de signalisation verticale, route de Saint Donat.

Nouvelle population communale au 1^{er} janvier 2018, 686 habitants (+14).

Réception en mairie du dossier de déclaration concernant le recalibrage de la RD67 de Chavannes à Saint Donat.

Réunion territoriale, atelier sur la transition énergétique « Territoire à énergie positive », à la petite salle des associations, le mardi 23 janvier de 19h à 22h.